

225C1388  
FR0000054470-FS0675

14 août 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**UBISOFT ENTERTAINMENT**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 août 2025, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 7 août 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 7 014 153 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,29% du capital et 4,78% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
JP Morgan Securities LLC	710 450	0,54	710 450	0,48
JP Morgan Securities plc	6 303 704	4,75	6 303 704	4,30
<b>Total JP Morgan Chase &amp; Co.</b>	<b>7 014 153</b>	<b>5,29</b>	<b>7 014 153</b>	<b>4,78</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché.

A cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi individuellement en baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir a précisé détenir 4 417 776 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 2 256 888 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 97 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 24 septembre 2025 et le 19 mars 2026 et (ii) 2 160 888 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 25 contrats « *physically-settled put options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 24 septembre 2025 et le 19 mars 2026 ; et
- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 710 450 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 551 895 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC de rappeler lesdites actions à tout moment, et (ii) 158 555 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au titre d'un contrat de « *right of use over ADR* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 132 598 642 actions représentant 146 653 987 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 1 587 096 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention de 27 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 20 août 2025 et le 2 juillet 2030<sup>2</sup>.

La société JP Morgan Chase & Co. a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle :

- 64 447 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 5 décembre 2031 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT au prix unitaire de 40,3413 € ; et
- 15 206 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 15 novembre 2028 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT au prix unitaire de 39,4563 €.

\_\_\_\_\_

---

<sup>2</sup> Sur la base d'un delta de 1.